

NON SENSIBLE

CHARTRE DES RELATIONS AVEC LES CLIENTS

© Propriété Naval Group SA 2018 - tous droits réservés.

Ce document/logiciel dans son contenu et dans sa forme est la propriété de Naval Group et/ou de tiers. Toute utilisation, reproduction, modification, traduction, communication ou représentation intégrale ou partielle du présent document/logiciel qui n'a pas été préalablement autorisée par écrit par Naval Group est formellement interdite. Une telle utilisation, reproduction, modification, traduction, communication ou représentation intégrale ou partielle non autorisée, par quelque moyen que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par la loi au plan pénal et civil et d'une manière générale, une atteinte aux droits de Naval Group.

NAVAL
GROUP

Les règles prévues par la présente Charte s'appliquent à tous les collaborateurs du groupe Naval Group qui, dans le cadre du processus « Obtenir les contrats », sont en relation avec des clients.

La présente charte s'inscrit dans la démarche éthique du groupe Naval Group.

De manière générale, il appartient à chaque collaborateur, lorsqu'il agit pour le compte du groupe Naval Group :

- de respecter les règles édictées par le Code d'éthique et le code de conduite compliance de Naval Group ;
- d'adopter un comportement respectueux des valeurs du Groupe ;
- de se conformer aux règles de droit applicables ;
- de s'assurer que son comportement et ses décisions sont exempts de conflits d'intérêts personnels ;
- de respecter les instructions, politiques et procédures du groupe et notamment celles développées par la direction Ethique, Compliance et Gouvernance Groupe (DECG) ;
- de ne pas divulguer des informations confidentielles du groupe Naval Group ;
- de contribuer par son comportement et ses décisions à la bonne réputation du Groupe.

En particulier, chaque collaborateur se doit de respecter les règles suivantes :

- les cadeaux reçus ou octroyés sont toujours de faible valeur. Les invitations se limitent à des déjeuners de travail, doivent être réciproques et rester raisonnables ;
- les avantages personnels et cadeaux de valeur significative sont refusés pour lui-même et ses proches. Les offres de voyages, séjours, spectacles, etc. sont déclinées sauf si elles font l'objet d'une autorisation expresse délivrée par la direction éthique, Compliance et Gouvernance groupe ;
- les cadeaux et invitations doivent être faits sans recherche de contrepartie et de façon totalement transparente, au su et au vu de l'environnement professionnel de celui qui offre et de celui qui reçoit.

En cas de doute sur un comportement à adopter ou une décision à prendre au regard des règles énoncées ci-dessus, il appartient au collaborateur concerné de consulter sa hiérarchie ou son *compliance officer* avant d'engager toute action ou décision.

Le groupe Naval Group s'engage à développer avec ses clients des relations mutuellement bénéfiques.

À ce titre, le groupe Naval Group :

- s'oblige à préserver les informations confidentielles reçues des clients ;
- pratique un commerce loyal et respectueux des législations et des pratiques en vigueur, incluant la prévention des actes de corruption ; à ce titre, il appartient à chaque collaborateur concerné de se conformer à l'instruction en vigueur ;
- assure en permanence une écoute attentive des clients, de manière à pouvoir leur soumettre des offres claires, exhaustives et précises, et répondant au mieux à leurs besoins ;
- développe une relation de confiance mutuelle avec les clients.

Il est de la responsabilité des différentes directions de Naval Group et de leurs directeurs de s'assurer de l'appropriation de ces règles par leurs équipes qui sont en relation avec les clients.

Pour faciliter l'appropriation de ces règles, un guide pratique des comportements éthiques est mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs de Naval Group.



Hervé Guillou

Président Directeur Général